



**Cher collègues,**

Comme vous le savez, le Conseil Départemental est engagé depuis 2011 dans le déploiement massif du Très Haut Débit à destination des particuliers, sur tout le département, et principalement par fibre optique jusqu'à l'abonné.

Les modalités du déploiement ainsi que l'échéancier sont inscrits dans un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique qui prévoit **le dispositif suivant :**

- **sur l'agglomération de Tarbes et la ville de Lourdes** : un déploiement du réseau de fibre optique par l'opérateur privé Orange sur ses fonds propres sans intervention de financements publics à échéance 2022.
- **sur le reste du département** : pour pallier l'absence d'investissements des opérateurs privés, le Département avait programmé le déploiement d'un réseau public Très Haut Débit pour un coût global évalué à 270 millions d'euros (subventionnable par l'Etat, l'Europe et la Région) et à échéance 2032.

Or aujourd'hui, à l'issue des négociations que nous avons menées depuis le mois de mai avec l'opérateur Orange, je suis en mesure de vous annoncer que ce dernier s'engage à déployer un réseau de fibre optique, bien au delà de l'agglomération de Tarbes et la ville de Lourdes.

**Orange s'engage, en effet, à déployer un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné à 90% minimum des habitations des Hautes-Pyrénées, sur ses fonds propres, à échéance 2022.**

**Pour les 10% d'habitations restantes, l'opérateur Orange s'engage à déployer le Très Haut Débit en mixant plusieurs technologies (fibre optique, montée en débit sur réseau cuivre, radio) et à échéance 2024.**

**En bref, cela signifie, que nous allons pouvoir proposer un déploiement du Très Haut Débit sur tout le département, à destination des particuliers, qui sera à la fois :**

- **PLUS RAPIDE : L'échéance 2032 est ramenée à 2024.**

Orange s'engage à couvrir 100% des habitations des Hautes-Pyrénées en Très Haut Débit à échéance 2024.

- **ET MOINS CHER pour les finances publiques et donc pour le contribuable haut-pyrénéen**

Dans le schéma initial, le Conseil Départemental devait déployer un réseau public pour couvrir 70% des habitations (habitations hors agglomération de Tarbes et ville de Lourdes). Le coût avait été évalué à 270 millions d'euros pour les finances publiques.

A l'issue des négociations avec Orange, 90% des habitations seront désormais couvertes par un réseau financé intégralement par des fonds privés. Les financements publics sont donc susceptibles d'être sollicités uniquement pour un maximum de 10% d'habitations.

Sur ces 10% restants, il est important de rappeler que :

- d'une part les financements publics ne seront pas automatiques puisque Orange s'engage également à essayer déployer un réseau Très Haut Débit au maximum sur ses fonds propres, y compris sur ces 10% restants (mais cela nécessite de leur part une étude plus fine pour savoir ce qu'il est réellement possible de faire sur cette partie restante du territoire),
- d'autre part, ce type de dépense pourra toujours faire l'objet de subvention de la part de L'Europe, l'Etat et la Région. Ce qui devrait donc ramener le financement du Département à une part marginale.

**A titre d'information, je peux vous préciser les grandes étapes de la négociation que j'ai mené directement en collaboration avec les services de l'administration générale et avec la Régie Haut Débit présidée par Jacques Brune.**

- **Le 17 mai : Orange** nous a fait connaître sa proposition de construire sur ses fonds propres un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné sur 88

communes supplémentaires (hors agglomération de Tarbes et ville de Lourdes)

- **Le 18 mai** : j'ai pris un contact téléphonique avec M. Antoine Darodes, directeur de l'Agence du Numérique afin de valider la proposition d'Orange
- **Le 14 juin** : nous avons rencontré avec Jacques Brune et les services Mme Corinne Di Fant-Streiff et M. Jean-Christophe Arguillère (**représentants d'Orange**) pour finaliser l'accord
- **Le 29 juin** : j'ai repris les négociations avec Orange pour obtenir une couverture en fibre optique sur des communes supplémentaires et nous avons validé une couverture de 94 communes au lieu de 88.
- **Le 11 juillet** : après avoir une nouvelle fois poursuivi les discussions nous avons validé une liste de 106 communes au lieu de 94.
- **Le 12 juillet** : L'opérateur **SFR** annonçait sa volonté de déployer un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné, sur ses fonds propres, à l'échelle nationale.
- **Le 17 juillet** : nous avons pris contact avec **SFR** qui nous a annoncé vouloir couvrir tout le département en fibre optique
- **Le 18 juillet** : j'ai donc relancé les négociations avec **Orange** au regard de la proposition nouvelle de SFR
- **Le 19 juillet** : **Orange** nous a fait la proposition de créer, sur ses fonds propres, un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné pour couvrir 90% des habitations à échéance 2022. Les 10% restants seront couverts en Très Haut Débit à échéance 2024 en mixant les technologies (FTTH, montée en débit sur réseau cuivre, radio). Cette proposition confirmée par un écrit de M. Pierre Louette, Directeur Général Délégué d'Orange.

Je vous remercie pour votre attention,

**Michel Pélieu**

**Président du Département des Hautes-Pyrénées**